



**ÉMIGRATION, COLONISATION**

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA POUR L'ANNÉE 1874

II

Dans l'antiquité, la fondation des colonies fut toujours due, comme en Grèce, au départ de l'excédant, du surcroît de la population à la recherche d'un pays inhabité, peu ou point cultivé : ou, comme à Rome, à un établissement militaire dans une contrée conquise. La première écoulait le trop-plein de ses habitants, la seconde recherchait, au contraire, les moyens d'étendre et d'affermir sa domination.

De ces causes différentes naquirent deux modes de colonisation : l'un libre, indépendant, et qui ne conserva avec la métropole que des rapports d'origine, de parenté ; l'autre politique et militaire, sous la tutelle et la dépendance immédiate de l'état.

Nos colonies modernes, comme nous l'avons dit dans notre premier article, nées d'abord du besoin de fuir des persécutions religieuses et politiques, de l'amour des aventures et des richesses représentées par l'abondance des métaux précieux, l'or, l'argent, produits naturels des pays nouvellement découverts, eurent pour motifs déterminants la recherche d'une sécurité que n'offrait plus la patrie, l'esprit d'entreprise encouragé et fortifié par l'appât du lucre.

Aujourd'hui, bien que le fond des choses ait peu changé, car l'homme obéit toujours aux mêmes mobiles, l'émigration est devenue une force économique, une puissance effective avec laquelle il faut compter, et que tous les gouvernements, à l'envi, s'efforcent d'accaparer à leur profit, et de diriger, moins dans un but politique que dans le sens de leurs intérêts industriels et commerciaux.

Nous avons énuméré déjà une partie des moyens que chaque Etat du Nouveau-Monde emploie pour s'assurer le bénéfice de ce courant. Agences nombreuses, distribution de brochures, de cartes, annonces, réclames de toutes sortes, conférenciers, etc., etc.

Afin de donner à notre organisation toute l'efficacité nécessaire, de mieux lutter avec les sacrifices que font les colonies australiennes et certains états du Sud-Amérique pour attirer sur leurs rivages le flot de l'émigration européenne, le Ministère d'agriculture fédéral a conçu et adopté un plan dont nous allons continuer d'exposer les principales dispositions.

Le ministère a d'abord fait des conventions avec les lignes transatlantiques Allan, Dominion, Temperley et Anchor, conventions qui donnaient aux émigrants autorisés un passage au Canada pour £4.15.

En outre, le ministère, grâce à une entente établie entre lui et l'*Agricultural Laborers' Union*, pouvait offrir aux familles de cultivateurs et aux servantes pauvres un passage au prix de £2.5 par adulte.

Renchérissant sur cette faveur, le gouvernement local d'Ontario remboursait, lui, à chacun des émigrants de cette classe un bonus de £1 4s. 8d., ce qui réduisait à environ £1 le prix de leur transport.

Le nombre d'émigrants appartenant à cette classe et amenés au Canada pendant les deux dernières années présente les chiffres suivants :

1873.....	1,124
1874.....	2,293

M. Taylor, secrétaire général de l'association ; MM. Richardson, Ball et Hillyer, qui ont accompagné ces émigrés, ont remercié le gouvernement canadien de son aide, le priant de bien vouloir continuer pour quelque temps encore, et cette aide et le service de ses agents.

Les uns et les autres se déclarent fort satisfaits du pays et des établissements qu'on y a procurés aux familles des cultivateurs.

Nous ferons observer à nos lecteurs que les diverses colonies australiennes offrent, elles, aux émigrants la gratuité complète du passage. On concevra sans peine ce qu'une semblable concurrence a de redoutable.

Chaque année, un grand nombre de délégués spéciaux, appartenant à diverses associations, viennent au Canada qu'ils parcourent en tous sens, dans l'intérêt des futurs émigrants.

Ainsi, M. O'Leary, délégué des travailleurs agricoles d'Irlande ; le Révd. M. Bowman Stevenson, dans l'intérêt des petits émigrants conduits à l'asile d'Hamilton ; M. Middlemore, Melle Rye, Melle MacPherson, etc., ont visité nos provinces.

Comme on le sait, l'organisation se ramifie à l'infini : associations, particuliers, gouvernements, tous y contribuent, y apportent leur part de dévouement, de secours et de protection.

Le fonctionnement et l'outillage du département de l'émigration ne s'opère pas d'ailleurs sans qu'il en coûte.

Qu'on en juge. Pour l'année 1873, les dépenses, tant fédérales que provinciales, atteignent un total de \$511,251.78, ainsi réparties :

Puissance.....	\$261,515 83
Colombie-Britannique...	5,000 09
Ontario.....	159,178 55
Québec, (année fiscale)...	40,681 25
Nouveau-Brunswick...	37,103 80
Nouvelle-Ecosse.....	7,772 24

Total..... \$511,251 78

Quant au ralentissement de l'émigration européenne au Canada pour l'année 1874, en voici les principales causes, telles que relatées dans le rapport officiel :

« 1o. Le marasme où sont tombés le commerce et l'industrie manufacturière aux Etats-Unis, et ses suites, la souffrance et la misère, ont occasionné le retour au pays natal de nombreux émigrants, qui partout ont semé des récits défavorables sur les contrées transatlantiques d'où ils arrivaient. Ces bruits nuisent beaucoup au Canada, qu'une infinité de gens confondent avec les Etats-Unis sous la dénomination commune d'Amérique. Nos agents ont fait le possible pour dissiper cette fâcheuse erreur.

« 2o. La crise a poussé au Canada une foule d'artisans des Etats-Unis, dont l'affluence a amoindri le besoin de main-d'œuvre étrangère de cette catégorie. Elle n'a aucunement réagi toutefois sur le besoin de travailleurs agricoles.

« 3o. Les efforts incessants des colonies australiennes, et particulièrement de la Nouvelle Zélande, les très-grosses sommes d'argent qu'elles ont dépensées pour accorder des passages gratuits, ont eu l'effet de détourner du Canada un grand nombre d'émigrants qui autrement se seraient dirigés vers nos rivages. En 1874, 53,958 individus ont fait route pour ces colonies.»

Jusqu'à l'année 1873, chacune des provinces de la confédération avait agi d'une manière indépendante en ce qui concerne l'émigration.

Au mois de novembre de la même année, une conférence composée des hons. MM. Alexander MacKenzie, R. J. Cartwright, F. Geoffrion et L. Letellier de St. Just, représentant le gouvernement fédéral ; de l'hon. M. Adam Crooks, représentant le gouvernement de la province d'Ontario ; des hons. MM. J. G. Robertson et H. G. Malhiot, représentant le gouvernement de la province de Québec ; de l'hon. M. B. R. Stevenson, représentant le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ; et des hons. MM. W. Annand et W. H. Smith, représentant le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, se tenait à Ottawa et adoptait un plan général, dans lequel chaque province, contribuant pour sa quote part, concédait une partie de ses pouvoirs au gouvernement fédéral. C'était donner ainsi une unité de

direction, et centraliser des moyens et des efforts jusque là dispersés.

Voici les principales clauses de ce contrat synallagmatique par lequel les provinces et le gouvernement fédéral se sont liés pour une période de cinq ans, à partir du jour de la ratification de l'acte :

« 1o. Le ministre de l'Agriculture, au siège du gouvernement fédéral, aura la haute direction de tout ce qui aura trait à l'encouragement de l'émigration du Royaume-Uni et du continent européen au Canada.

« 2o. Les agences provinciales indépendantes seront supprimées.

« 3o. Sera accordée à chaque province la faculté de nommer un sous-agent, qui sera installé dans les bureaux du gouvernement canadien à Londres ; et ce sous-agent représentera, à l'égard de l'émigration et généralement, les intérêts particuliers de la province qui l'aura nommé.

« 4o. Chaque province pourra employer un ou plusieurs agents spéciaux, ou prendre d'autres moyens pour l'encouragement de l'émigration, à condition qu'ils seront subordonnés à la direction ci-après indiquée.

« 5o. Les sous agents placés par les provinces dans les bureaux de Londres, ou les agents spéciaux employés par elles, seront sous la direction d'un agent général obéissant aux instructions du ministre de l'Agriculture.

« 6o. La rétribution des sous-agents et agents spéciaux sera à la charge des provinces qui les auront nommés.

« 7o. Le gouvernement fédéral favorisera l'immigration par tous les moyens en son pouvoir ; il apportera des facilités au transport des émigrants, en payant des portions du passage océanique pour le réduire, en faisant des conventions avec les compagnies de bâtiments à vapeur et leurs agents, et en prenant les autres mesures qu'il jugera efficaces pour introduire dans chaque province les contingents d'émigrants dont elle aura besoin.»

Notre précédent numéro contenant la liste des agents spéciaux ou permanents, employés tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi que le tableau des contributions de chacune des provinces dans la dépense générale, nous nous dispenserons de revenir sur ce sujet.

Quelques chiffres accompagnés de quelques notes sur le travail de chacune des agences du Canada pendant l'année 1874, seront le côté le plus instructif et le plus intéressant de cet aperçu. Il ne s'agit, bien entendu, dans cet exposé sommaire, que des émigrants qui se sont fixés au Canada.